

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LICENCE

Tome et Lore sont une suite logicielle (ensemble, le « **Logiciel** ») conçue et exploitée par Ollam Technologies, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social situé 4, rue de la République à Lyon (69001), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro d'identification 921 900 007 et dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR46921900007 (l'« **Editeur** »).

Le Logiciel comprend diverses fonctionnalités afin :

- d'écrire les différents chapitres et scènes d'une histoire dans une interface adaptée aux récits non linéaires (*Tome*) ; et
- d'écrire et visualiser les aspects d'un univers tels que, notamment, les personnages, langues, ou lieux (*Lore*).

Les présentes Conditions Générales de Licence s'appliquent, sans restriction ni réserve et à l'exclusion de toutes autres conditions à la fourniture du Logiciel précité. Toute souscription aux Services par le Client implique l'acceptation sans réserve par ce dernier des présentes conditions générales.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS – RÈGLES D'INTERPRÉTATION

1.1. Définitions

Les termes et expressions commençant par une majuscule lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Contrat ont la signification suivante :

« Bogue »	désigne toute erreur de conception, ou de réalisation, ou de programmation du Logiciel qui empêche l'utilisation normale de tout ou partie du Logiciel et/ou provoque un résultat ou une action incorrecte alors que le Logiciel est utilisé conformément aux instructions ;
« Client »	a le sens qui lui est attribué dans les Conditions Particulières ;
« Conditions Particulières »	a le sens qui lui est attribué à l'article 2.1 ;
« Contrat »	a le sens qui lui est attribué à l'article 2.1 ;
« Donnée(s) »	a le sens qui lui est attribué à l'article 7 ;
« Editeur »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Information(s) Confidentielle(s) »	a le sens qui lui est attribué à l'article 13 ;
« Partie(s) »	désigne l'Editeur et le Client ;
« Poste(s) »	a le sens qui lui est attribué à l'article 4.2 ;

« Service(s) »	a le sens qui lui est attribué dans l'exposé préalable ;
« Site »	désigne le site web accessible à l'adresse suivante : www.amsel-suite.com ; et
« Tiers »	désigne toute personne physique ou morale ou tout autre entité, qui n'est pas une Partie au présent Contrat.

1.2. Règles d'interprétation

Les règles exposées ci-après s'appliquent à l'interprétation du présent Contrat :

- (a) les titres des articles et des annexes sont inclus par commodité et n'affectent en aucun cas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations du présent Contrat ;
- (b) l'usage des expressions « y compris », « en particulier », ou « notamment » implique que l'énumération qui les suit n'est pas limitative ou exhaustive ;
- (c) le terme « ou » n'est pas exclusif ;
- (d) la définition attribuée à un terme singulier s'applique également à ce terme lorsqu'il est employé au pluriel et vice versa. Il en est de même concernant l'utilisation du genre masculin ou féminin ;
- (e) le décompte des délais exprimés en jours, en mois ou en années doit être fait conformément aux dispositions des articles 640 à 642 du code de procédure civile ;
- (f) toute référence à une Partie inclut une référence à ses héritiers, successeurs et ayants droit ; et
- (g) toute référence à un document s'entend de ce document tel qu'il pourrait être modifié ou remplacé (autrement qu'en violation des stipulations du présent Contrat).

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS - DÉCLARATIONS DU CLIENT

2.1. Documents contractuels

Les documents contractuels sont :

- le bon de souscription (les « **Conditions Particulières** ») ;
- les présentes Conditions Générales de Licence.

L'ensemble des documents précités forme ensemble le contrat unissant les Parties (le « **Contrat** »). En cas de contradiction entre une ou plusieurs stipulations figurant dans l'un des documents précités, le document de niveau supérieur prévaudra.

2.2. Déclarations du Client

Le Client déclare :

- avoir pris l'entière connaissance des présentes et annexes ;
- avoir reçu toute l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée ;

- avoir la pleine capacité, le pouvoir et l'autorité à l'effet de conclure et d'exécuter les présentes ; et
- que la conclusion des présentes ne contrevient à aucune disposition législative, réglementaire, statutaire ou stipulation contractuelle qui lui est applicable.

ARTICLE 3 - OBJET DU CONTRAT - MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

3.1. Objet du Contrat

Le Contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables à la mise à disposition du Logiciel par l'Editeur et son utilisation par le Client.

L'Editeur consent au Client, qui accepte, un droit, dans les strictes conditions de l'article 8, d'utilisation du Logiciel pendant toute la durée du Contrat.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant de ce présent Contrat sans l'accord écrit et préalable de l'Editeur.

Il est précisé que pour la bonne exécution des présentes, le Client s'engage à notifier, par courriel à l'Editeur (hello@amsel-suite.com) dans les plus brefs délais tout changement de son adresse de correspondance (mail ou boîte postale). Dans l'hypothèse où l'Editeur n'accuserait pas réception dudit courriel du Client, ce dernier devra notifier ce changement par courrier recommandé avec demande d'avis de réception à l'Editeur. L'Editeur ne saurait être en aucun cas responsable des conséquences du défaut de notification de cette information par le Client.

3.1. Modalités de souscription

Les caractéristiques principales du Logiciel dont le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande, sont présentées sur le Site.

Les photographies et graphismes présentés sur le Site, notamment illustrant le Logiciel, ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de l'Editeur.

Le choix et la souscription au Logiciel relevant de la seule responsabilité du Client, il appartient à ce dernier de vérifier l'exactitude de sa souscription et de signaler immédiatement toute erreur.

La souscription ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi, par courriel, au Client par l'Editeur des Conditions Particulières, reprenant intégralement les conditions présentées sur le Site.

ARTICLE 4 - INSTALLATION - IDENTIFIANTS DE CONNEXION

4.1. Remise des fichiers d'installation

Le Logiciel est remis par l'Editeur au Client sous forme de code crypté avec, le cas échéant, une clé d'activation devant être installé directement par le Client. Cette remise intervient uniquement après complet paiement de la redevance dans les conditions de l'article 11.1.

Les fichiers remis par l'Editeur sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets lesdits fichiers et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Le Client est entièrement responsable de l'utilisation desdits fichiers. Il s'assurera qu'aucun Tiers n'utilise lesdits fichiers. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une autre personne utilise

lesdits fichiers, le Client en informera l'Editeur sans délai et le confirmera par courrier recommandé avec demande d'avis de réception et par courriel.

En cas de vol ou de pertes desdits fichiers, le Client en informera l'Editeur sans délai et le confirmera par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

4.2. Installation du Logiciel

Le nombre de postes et serveurs informatiques sur lesquels le Logiciel pourra être installé par le Client est strictement limité à cinq (5) (le ou les « **Poste(s)** ») sauf accord exprès et préalable de l'Editeur.

Le Client doit installer seul le Logiciel sans pouvoir solliciter une intervention de l'Editeur et disposer de l'espace de stockage suffisant sur son ordinateur.

Les Postes devront impérativement, pendant toute la durée du Contrat, répondre aux conditions suivantes :

- appartenir en pleine propriété au Client sans contestation possible ; et
- disposer chacun de la configuration minimale suivante : 5Go d'espace disque, 2GB RAM, 1,6Ghz processeur avec comme système d'exploitation :
 - Windows 10 ou 11 64 bit (version à jour) ; ou
 - macOS avec Apple security update support (version à jour) ; ou
 - Linux (Debian) : Ubuntu Desktop 20.04, Debian 10 (version à jour).

ARTICLE 5 – ASSISTANCE – MISES À JOUR

5.1. Assistance

En cas de stipulations expresses des Conditions Particulières, une assistance technique est disponible tous les Jours de 10 h à 16 h à l'adresse suivante : help@amsel-suite.com pour une durée maximale de un (1) an à compter de la date de souscription au Logiciel.

L'Editeur s'efforcera de résoudre dans ce cadre les Bogues auxquelles le Client se trouverait confronté.

Si suite à cette assistance, le Client reste confronté aux mêmes Bogues, ce dernier devra en informer l'Editeur par courriel avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : help@amsel-suite.com en s'efforçant de donner le maximum d'informations utiles.

5.2. Correction des Bogues

Une fois le courriel précité reçu, l'Editeur établit le diagnostic des Bogues signalés par le Client et fait ses meilleurs efforts afin d'apporter des corrections ou solutions de contournement soit par des instructions téléphoniques ou écrites (par courriel ou télécopie) qu'il donne au Client, soit par télé-maintenance, selon la procédure qu'il juge la plus appropriée.

Il est expressément exclu du service d'assistance tout dysfonctionnement du Logiciel qui serait dû directement ou indirectement à une erreur d'utilisation par le Client ou tout Tiers en ce compris tout utilisateur ou à une évolution de l'environnement du Client. Par suite, l'Editeur ne saurait être tenu d'assurer toute prestation de maintenance évolutive ou adaptative.

5.3. Mises à jour

L'Editeur rappelle que Logiciel est susceptible d'évoluer afin de s'adapter aux évolutions de l'environnement du Logiciel.

Sauf stipulations expresses des Conditions Particulières, l'Editeur ne saurait être tenu de concevoir et fournir toute mise à jour au Client.

En tout état de cause, si des mises à jour sont disponibles, l'Editeur en informera le Client. L'installation de ces mises à jour est vivement conseillée pour une utilisation optimale du Logiciel.

Ces mises à jour seront alors soumises notamment aux mêmes règles de propriété intellectuelle énoncées par les présentes.

ARTICLE 6 – INTEROPÉRABILITÉ

L'Editeur ne garantit pas la compatibilité et l'interopérabilité du Logiciel avec d'autres logiciels du Client. La compatibilité et l'interopérabilité du Logiciel supposent des développements informatiques spécifiques à réaliser par l'Editeur. Ces développements pourront être réalisés à la seule discrétion de l'Editeur.

ARTICLE 7 - PROPRIÉTÉ DES DONNÉES

Le Client demeure propriétaire de l'ensemble des données qu'il communique dans le cadre de l'utilisation du Logiciel (les « **Données** »).

L'Editeur n'a pas accès aux Données et ne contrôle pas l'utilisation du Logiciel par le Client. Par suite, le Client devra s'assurer seul que le traitement des Données est conforme aux dispositions applicables.

Par exception à ce qui précède, en cas de Bogue du Logiciel, le Client est amené à partager automatiquement les données concernant le Bogue rencontré à l'Editeur. En tout état de cause, le partage se limite à des données anonymisées uniquement.

ARTICLE 8 - LICENCE - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Editeur concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation du Logiciel pendant toute la durée du Contrat.

Le présent Contrat ne confère aucun droit de propriété sur le Logiciel et de ses services. La mise à disposition temporaire du Logiciel et des services applicatifs, ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au Client.

Le Client s'engage à n'utiliser le Logiciel que conformément à ses besoins. La présente licence n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation du Logiciel et ses services, à l'exclusion de toute autre finalité conformément à leur destination.

Le Client ne pourra en aucun cas, sauf stipulations contraires des Conditions Particulières :

- mettre le Logiciel à disposition d'un Tiers ; et/ou
- proposer, à titre gracieux ou contre rémunération, tout ou partie des services proposés par le Logiciel. L'utilisation du Logiciel devra impérativement être personnelle ; et/ou
- procéder à toute autre utilisation prévue par les présentes en particulier toute adaptation, modification, traduction sauf accord exprès écrit et préalable de la Société, arrangement, diffusion, décompilation du Logiciel sans que cette liste ne soit limitative ; et/ou

- réaliser toute reproduction d'un élément du Logiciel, par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

ARTICLE 9 - CONDITIONS D'UTILISATION

Le Client s'interdit :

- a. toute utilisation illicite du Logiciel au regard de la loi française et de la loi qui lui est applicable ;
- b. d'utiliser des informations, contenus ou toutes données présentes sur le Logiciel afin de proposer un service considéré, à l'entière discrétion de l'Editeur comme concurrentiel au Logiciel ;
- c. de vendre, échanger ou monnayer des informations, contenus générés ou toutes données présentes sur le Logiciel, sans l'accord expresse et écrit de l'Editeur ;
- d. de pratiquer, sur le Logiciel, de l'ingénierie inversée (*Reverse Engineering*), décompiler, désassembler, déchiffrer ou autrement tenter d'obtenir le code source en relation avec toute propriété intellectuelle sous-jacente utilisée pour fournir tout ou partie des services logiciels;
- e. d'utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire tout ou partie du Logiciel ;
- f. de mettre en danger ou essayer de mettre en danger la sécurité du Logiciel ; ou
- g. de contrefaire ou d'utiliser les produits, les logos, les marques ou tout autre élément protégé par les droits de propriété intellectuelle de l'Editeur.

Le Client s'engage à utiliser le Logiciel de manière loyale, conformément à sa finalité et aux dispositions légales, réglementaires, au présent Contrat et aux usages en vigueur.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ - GARANTIE

10.1. Utilisation du Logiciel et des éléments générés

Le rôle de l'Editeur se limite à la mise à disposition du Logiciel au Client.

Le Client ne saurait solliciter une réduction des conditions financières des présentes en cas de défaut d'utilisation du Logiciel.

Le Client est tenu de s'assurer que l'utilisation qu'il fait du Logiciel est conforme aux dispositions légales et réglementaires. L'Editeur ne donne aucune garantie au Client quant à la conformité de l'utilisation du Logiciel, qu'il fait ou qu'il projette de faire, aux dispositions légales et réglementaires.

Le Client est responsable à l'égard de l'Editeur de l'utilisation du Logiciel par l'ensemble des utilisateurs ou tout Tiers.

10.2. Données et contenu

L'Editeur ne contrôle pas l'utilisation du Logiciel faite par le Client.

Le Client devra s'assurer de l'envoi des données au Logiciel. Le Client ne pourra reprocher à l'Editeur sur un quelconque fondement et à quelque titre que ce soit la non réception ou la perte des données transmises. Le Client veillera alors à conserver une sauvegarde des données transmises.

10.3. Dispositions générales

En tout état de cause, l'Editeur ne saurait en aucune circonstance être responsable au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des Tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, inexactitude ou corruption de fichiers ou données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte de chance lié à quelque titre et sur quelque fondement que ce soit au présent Contrat.

En cas de condamnation de l'Editeur et dans l'hypothèse où le Client n'est pas un consommateur au sens du code de la consommation, il est expressément convenu que sa responsabilité sera limitée au montant des redevances effectivement versées par le Client au titre du présent Contrat.

10.4. Garantie

L'Editeur est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant des présentes, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

L'Editeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution des présentes est imputable, soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations, soit à un cas de force majeure.

ARTICLE 11 - REDEVANCES

11.1. Modalités de règlement

Le Client est redevable d'une redevance forfaitaire dont le montant est fixé dans les Conditions Particulières et payable, en une fois, au moment de la souscription.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par l'Editeur des sommes dues.

Une facture est établie par l'Editeur et remise au Client lors de chaque paiement.

11.2. Incident de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une somme à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard à trois (3) fois le taux d'intérêts légal, par jour calendaire et à compter du premier jour de retard ;
- l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à l'Editeur par le Client en ce compris l'ensemble des Redevances devant être versés en cas de parfaite exécution du Contrat jusqu'à son terme, sans préjudice de toute autre action que l'Editeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client ; et
- l'exigibilité immédiate, lorsque le Client est un professionnel au sens du code de la consommation, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement conformément à l'article D. 441-5 du code de commerce. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'Editeur se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, l'Editeur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler l'accès du Client et des utilisateurs au Logiciel ainsi que la fourniture de tout service ainsi que de diminuer et/ou d'annuler les éventuelles remises accordées.

ARTICLE 12 - SANCTION

Les Parties conviennent expressément qu'en cas de violation par le Client de tout ou partie des obligations prévues par les présentes, en ce compris notamment de l'interdiction de mise à disposition du Logiciel ou de ses services au profit de tout Tiers ou de la clause de non-concurrence, le Client sera tenu de verser une indemnité égale à la somme la plus importante des deux montants suivants, (i) trois fois le montant hors taxes de l'éventuel bénéfice économique tiré par le Client au titre de la violation du Contrat ou (ii) 10 000 euros hors taxes à l'Editeur, étant précisé que cette indemnité n'est pas libératoire et ne constitue pas une réparation forfaitaire du préjudice subi par l'Editeur.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ

Pour les besoins des présentes, les termes « **Information(s) Confidentielle(s)** » recouvrent toutes informations ou tous documents divulgués par chacune des Parties à l'autre Partie, par écrit ou oralement, et incluant sans limitation tous documents écrits ou imprimés, tous modèles de conception, secret des affaires, savoir-faire, documents financiers ou commerciaux, modèles et résultats de calcul, ou plus généralement tous moyens de divulgation de l'Information Confidentielle pouvant être choisis par chacune des Parties à l'égard de l'autre Partie.

Toutefois, les termes « **Information(s) Confidentielle(s)** » ne recouvrent pas les informations :

- (i) qui sont, ou seront à l'époque où elles seraient révélées, disponibles et connues du public autrement que du fait d'une divulgation faite en violation des présentes dispositions ;
- (ii) qui ont été ou seraient communiquées à l'une des Parties par un tiers qui ne serait, ni directement, ni indirectement liée à l'autre Partie ou l'un de ses représentants;
- (iii) qui ont été développées par l'une des Parties sur la base d'autres informations que les Informations Confidentielles ; ou
- (iv) divulguées ou annoncées au public d'un commun accord entre les Parties.

Pendant toute la durée du présent Contrat et pendant deux (2) ans à compter de la date de la cessation du Contrat pour une quelque raison que ce soit, les Parties s'engagent à ne pas divulguer d'une quelque manière que ce soit y compris verbalement les Informations Confidentielles sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, elles s'engagent à :

- protéger et garder strictement confidentielles, et traiter avec le même degré de précaution et de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles de même importance les Informations Confidentielles émanant de l'autre Partie ;
- ne pas divulguer de manière interne qu'à ses seuls salariés ou sous-traitant et exclusivement lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne exécution des présentes ;
- ne pas copier, ni reproduire, ni dupliquer totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par l'autre Partie et ce, de manière spécifique, toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions, transmises par

chacune des Parties à l'égard de l'autre Partie, devront être restitués à cette dernière immédiatement sur sa demande.

Dans le cas où les obligations légales ou réglementaires de l'une des Parties, notamment à la suite d'une requête émanant d'une autorité judiciaire ou administrative, ou dans le cadre de réglementations qui lui seraient applicables, imposeraient de communiquer à un tiers ou de rendre publiques des Informations Confidentielles, cette Partie y sera autorisée.

Sans préjudice aux stipulations du présent article et lorsque le Client est un professionnel au sens du code de la consommation, le Client autorise l'Editeur, pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de deux (2) ans à compter de sa cessation pour une quelconque raison que ce soit, à communiquer, sur tout support et par tout moyen, l'existence du référencement du Client auprès de l'Editeur au titre du présent Contrat. A cet effet, l'Editeur pourra utiliser le logo du Client sur son site internet ou sur tout autre support de communication.

ARTICLE 14 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la souscription au Logiciel.

Toutefois, en acceptant les présentes Conditions, le Client demande expressément à la Société l'exécution immédiate des dispositions prévues par les présentes avant l'expiration du délai de rétractation et renonce expressément à son droit de rétractation. En conséquence, en application de l'article L. 221-28 du code de la consommation, sous-section 13, le Client ne pourra rétracter son engagement souscrit.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - CONVENTION DE PREUVE – NON-EXCLUSIVITÉ - NON-CONCURRENCE

Le présent contrat est régi par le droit français.

Les systèmes et fichiers informatiques font foi dans les rapports entre les Parties.

Ainsi, l'Editeur pourra valablement produire dans le cadre de toute procédure, aux fins de preuve les données, fichiers, programmes, enregistrements ou autres éléments, reçus, émis ou conservés au moyen des systèmes informatiques exploités par ce dernier, sur tous supports numériques ou analogiques, et s'en prévaloir sauf erreur manifeste.

Le Contrat n'est aucunement exclusif et n'empêche pas l'Editeur de conclure d'autre contrat ou accord avec d'autres personnes physiques ou morales ayant pour objet des prestations similaires à celles prévues au présent contrat et à des conditions qu'elle sera libre de déterminer.

Le Client s'interdit, en outre, sauf consentement préalable écrit et non équivoque de l'Editeur :

- (a) de s'intéresser, de créer, d'exploiter ou d'exercer, seule ou conjointement avec un ou plusieurs Tiers, directement ou indirectement à quelque titre que ce soit, une quelconque activité identique, similaire ou connexe de nature à concurrencer le Logiciel.

Il est expressément convenu que le Client s'interdit, pendant la durée précitée, de concevoir, exploiter, participer au développement, directement ou indirectement, de tout logiciel proposant à une clientèle francophone ou anglophone des services et produits concurrents à ceux de la Société, cela quel que soit le siège de l'activité concurrente (même en dehors de la zone géographique indiquée ci-dessous) ;

- (b) de détenir une participation supérieure à 10 % au capital de tout concurrent direct de l'Editeur dont les actions ne seraient pas admises aux négociations sur un marché réglementé ; ou
- (c) d'occuper un poste de gérant, d'administrateur, de mandataire social, de directeur, de salarié ou de consultant dans toute autre entité ou groupement dont l'activité serait susceptible de concurrencer l'Editeur.

L'engagement de non concurrence ci-avant s'appliquera au Client pendant toute la durée du Contrat et pendant une durée de trois (3) ans suivant le jour de sa cessation pour quelque raison que ce soit. Cet engagement de non concurrence s'appliquera sur tout l'ensemble des territoires suivant : France Métropolitaine, Belgique, Etats-Unis d'Amérique et Canada.

ARTICLE 16 - DIVISIBILITÉ - INDÉPENDANCE DES PARTIES

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat se révélait nulle ou non susceptible d'exécution, pour quelle que cause que ce soit, par une juridiction compétente, la validité des autres stipulations du Contrat ne sera en aucune manière affectée ni compromise et les Parties négocieront de bonne foi afin de remplacer la stipulation litigieuse par une stipulation ayant les mêmes effets économiques que la stipulation initiale.

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des parties indépendantes.

Les Parties déclarent expressément ne pas vouloir par les présentes créer dans leurs rapports une société ayant la personnalité morale, ni une société en participation, ni une société créée de fait.

ARTICLE 17 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client dispose, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, d'un droit d'accès aux données qui le concernent, ainsi que d'un droit de modification, de rectification et de suppression de celles-ci. Il lui suffit, pour exercer ce droit, de contacter l'Editeur à l'adresse suivante : Ollam Technologies - 4, rue de la République - Lyon (69001) ou l'adresse électronique suivante : help@amsel-suite.com. La demande du Client sera traitée dans un délai de trente (30) jours.

Les données personnelles relatives au Client recueillies par l'Editeur tout au long de l'exécution du Contrat ne sont destinées que pour les besoins de l'exécution du Contrat et pourront être communiquées à tout Tiers pour les besoins du Contrat à l'instar d'éventuels sous-traitants.

L'Editeur conserve les données personnelles du Client et s'engage à maintenir strictement confidentielles ces données, lesquelles seront conservées pour une durée de deux (2) ans à compter de l'expiration pour quelque motif que ce soit du présent contrat. Elles seront, par la suite, uniquement conservées à titre d'archive aux fins d'établissement de la preuve d'un droit ou d'un contrat qui peuvent être archivées conformément aux dispositions du code de commerce relatives à la durée de conservation des livres et documents créés à l'occasion des activités commerciales.

ARTICLE 18 - LITIGES

Dans l'hypothèse où un différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent Contrat et serait porté devant les juridictions civiles, il sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français auquel il est fait expressément attribution de compétence.

Dans l'hypothèse où le Client est un professionnel au sens du code de la consommation, il est fait attribution de compétence au Tribunal de commerce de Lyon.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple) en cas de contestation.

Conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, il est précisé au Client qu'il peut consulter la page suivante pour avoir plus d'informations sur ses démarches en cas de contestation: <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR> En outre, le Client pourra contacter, sans frais, l'Editeur à l'adresse électronique suivante : help@amsel-suite.com.

Conformément aux dispositions légales concernant le règlement amiable des litiges, l'Editeur adhère au service du médiateur de la consommation de l'Association des Médiateurs Européens (AME) en sa qualité d'entité de la médiation de la consommation AME Conso, sise 197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, dont les coordonnées sont les suivantes : 09.53.01.02.69 - www.mediateurseuropeens.org Après démarche préalable écrite du Client ayant la qualité de consommateur au sens du code de la consommation auprès de l'Editeur, le service du médiateur précité peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.